

**DISCOURS DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE
BARREAU DE MONTRÉAL
8 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur le ministre de la Justice Jolin-Barrette
Mesdames les Juges en chef Paquette et Rondeau
Mme la Bâtonnière de Montréal, Me Julie Mousseau
Chers collègues, de toutes juridictions
Membres du Barreau de Montréal
Distingués invités

Je tiens à remercier Mme la Bâtonnière Mousseau de nous offrir la possibilité de rencontrer les membres du Barreau de Montréal. Après plus de deux années d'imprévus, d'ajustements et de changements, c'est un véritable plaisir de retrouver une formule plus chaleureuse pour la rentrée judiciaire. Tous en conviendront, le charme de nos écrans d'ordinateur a ses limites.

Quel bonheur, il faut le dire, la Cour d'appel est heureuse de vous retrouver. D'autant plus que son visage a bien changé au cours des deux dernières années. Certains ont choisi de prendre une retraite bien méritée, mais du même souffle, cinq juges se sont joints à la Cour. Je vous les présente, par ordre de nomination : les juges Guy Cournoyer, Sophie Lavallée (siège de Québec), Christine Baudouin, Frédéric Bachand et Peter Kalichman. Je me dois également de souligner le décès de notre amie et collègue, l'honorable Lucie Fournier, juge puînée qui nous a quittés prématurément le 6 juillet dernier.

La pandémie n'est pas encore derrière nous. Les vagues continuent de déferler, avec un air de déjà-vu. Nous ne sommes pas encore tirés d'affaire, mais nous progressons : notre discours collectif ne tourne plus exclusivement autour de la COVID-19. La vie en société reprend forme tranquillement, mais sûrement.

La vie au sein des palais de justice reprend également son cours. Les parties, les avocats, les témoins, le personnel judiciaire, les juges, nous sommes à nouveau réunis dans nos salles d'audience et les couloirs des palais, renouant ainsi avec les interactions sociales et les échanges essentiels à la nature humaine, mais aussi à une justice de qualité.

C'est presque un euphémisme, mais cette pandémie a bousculé toutes nos habitudes. Elle a révélé les lacunes de notre société, mais elle a aussi servi d'accélérateur pour y pallier. Notre système de justice n'a pas été épargné.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis le début de cette crise. Quels constats peut-on d'ores et déjà tirer à propos de la justice de demain?

Le thème retenu par le Barreau de Montréal pour sa rentrée judiciaire, « Bâtissons l'avenir », nous donne l'occasion de réfléchir à cette question.

Un ancien directeur d'Interpol a déjà dit : « Si nous essayons de construire *le présent* à l'image du *passé*, nous raterons totalement les défis du *futur* ».

Quelle est donc cette justice du futur? Quels sont les défis auxquels elle sera confrontée? Que doit-on mettre en place dès aujourd'hui pour que notre système de justice mérite la confiance du public dans les décennies à venir?

Lors des rentrées judiciaires des deux dernières années, j'ai abordé cette question en discutant de l'importance et du rôle de la justice dans notre société démocratique, des valeurs défendues par nos tribunaux judiciaires, de l'importance, pour tous et chacun dans notre société en mouvance, de voir à la défense de ces valeurs avec cœur et détermination.

Je vous disais alors que chacun d'entre nous est responsable de la perception qu'ont les citoyens de notre système de justice. La critique de nos institutions est essentielle et bénéfique, et nous devons continuer d'entendre ceux et celles qui nous invitent à transformer la justice. Mais on doit y parvenir en préservant les valeurs qui servent d'assises à la justice depuis quelques siècles déjà : l'indépendance et l'impartialité de la magistrature, la recherche de la vérité dans un cadre pacifique et structuré, la présomption d'innocence, le respect des droits fondamentaux et la primauté du droit. Savoir évoluer sans trahir nos valeurs – c'est ainsi qu'on parviendra à préserver la confiance du public envers nos institutions.

Je demeure toujours du même avis et je tenais à le réitérer, même si ce n'est que brièvement.

Mais cette année, permettez-moi d'aborder les défis qui nous attendent sous un angle différent, soit sous l'angle de la technologie qui est de plus en plus présente dans notre société. Trois thèmes me permettront de cerner ce que la transformation de la justice nous réserve : la numérisation de la justice, l'intelligence artificielle et ses enjeux et, finalement, le financement de ces nouvelles technologies.

* * * * *

Parlons d'abord de la numérisation de la justice.

L'arrivée du nouveau virus en mars 2020 a temporairement paralysé l'ensemble du système de justice. Les tribunaux faisaient face à des difficultés pour poursuivre leurs activités en raison de leur dépendance au support papier et aux audiences en personne dans les palais de justice.

Les innovations technologiques ont été mises en place à un rythme fulgurant. Dans ce contexte, la technologie n'était plus seulement un outil d'accès à la justice : elle s'avérait essentielle au fonctionnement même de l'appareil judiciaire.

The new virus that struck us in March 2020 temporarily paralyzed the entire justice system. Courts—until then dependent on paper documents and in-person hearings—faced difficulties in pursuing their activities.

Technological innovations were implemented at breakneck speed. Given the context, technology was no longer simply a tool for accessing justice: it was crucial to the very functioning of the judicial system.

Ce mouvement est irréversible. L'ensemble de la société fait une place grandissante aux processus numériques, dans tous les secteurs d'activité. Les tribunaux judiciaires doivent suivre le rythme. Pour maintenir, ou même améliorer l'efficacité des tribunaux dans un contexte postpandémique, la mise en œuvre d'une réforme axée sur l'usage des technologies fera assurément partie de la solution.

La numérisation des tribunaux ne permettra pas de régler l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés, et elle pourrait même en soulever de nouveaux, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction. La Cour d'appel du Québec, au même titre que les autres tribunaux judiciaires du Québec, travaille intensément avec les représentants du ministère de la Justice pour la mise en place d'une cour numérique où la tenue des audiences virtuelles fait déjà partie de nos façons de faire et où, en principe, le papier deviendra chose du passé.

Ceci dit, il faut le reconnaître, la mise en place des audiences virtuelles et de la numérisation des tribunaux peut difficilement être qualifiée de véritable transformation de la justice. Ces changements, aussi utiles et essentiels qu'ils soient, ne représentent en fait qu'un changement de support : on troque le papier

pour le numérique et le présentiel pour le virtuel. Bien qu'on profite de l'occasion pour repenser le droit processuel, notre système de justice, dans son essence, demeure le même. Or, je rappelle ce que je disais en début de ma présentation : Si nous essayons de construire *le présent* à l'image du *passé*, nous raterons totalement les défis du *futur*

* * * * *

This brings me to my second subject: artificial intelligence.

Artificial intelligence is amazingly powerful. The unexpected speed with which it has grown and will continue to do so, and its integration within our lives, will transform our existence. Some view artificial intelligence, and all it brings with it, as a major component of what is said to be the fourth industrial revolution. For others, artificial intelligence is probably the most significant technological development since the widespread accessibility of the Internet.

AI-related technologies are now an integral part of our lives, be it in the medical, financial, automotive, marketing, media or commercial fields.

Le domaine juridique n'échappe pas à cette nouvelle réalité. Selon une étude réalisée en 2017¹, le domaine du droit serait le 11^e secteur d'activités le plus touché par l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle est déjà bien intégrée dans plusieurs moteurs de recherche juridique, dans la révision documentaire ou, encore, dans l'automatisation et l'analyse de documents, permettant entre autres la création de documents juridiques.

Des plateformes permettent aux justiciables de régler leur litige sans avoir recours aux services d'un avocat. On assiste à la mise sur pied de tribunaux entièrement virtuels, pour des litiges en matière de copropriété et de petites créances.

Elle est utilisée, à la Cour de cassation française notamment, pour l'aider à mieux cerner la difficulté des dossiers ou, encore, pour accélérer leur triage.

¹ François Normand, *11 secteurs qui seront touchés par l'IA*, Les Affaires, le 27 octobre 2017. Repéré à : <https://www.lesaffaires.com/dossier/ia-comment-le-quebec-prend-part-a-la-revolution/l-intelligence-artificielle-touchera-tout-le-monde-mais-differemment-secteurs/598290>

Mais l'intelligence artificielle évolue à une vitesse fulgurante et son intégration à la justice de demain aura des conséquences qui dépasseront largement celles de la disparition du papier dans les palais de justice. Certains voient déjà dans cette transformation un moyen de pallier les problèmes de délais et de coûts de notre système de justice et, de façon plus générale, d'accès à la justice. D'autres pensent que l'apport de l'intelligence artificielle permettra de surmonter la pénurie de main-d'œuvre que nous vivons et qui n'épargne pas le milieu judiciaire.

D'autres encore vont jusqu'à prédire que l'intelligence artificielle permettra, à terme, de partager la fonction de juger avec des machines dont la capacité d'apprentissage profond et de prise de décision pourra rivaliser avec celle des humains.

Tout cela n'est pas pour demain, et on ne peut encore dire jusqu'où nous irons. Mais il n'est plus possible de nier que la science élèvera l'intelligence artificielle à un niveau de compétence encore insoupçonné, et que les machines pourront accomplir des tâches mentales très complexes plus vite que nous le faisons aujourd'hui. Et on peut déjà s'inquiéter de certains effets pervers qui pourraient en résulter dans le domaine juridique : on peut penser à la cristallisation de biais systémiques, un cadre décisionnel inflexible ou une certaine déresponsabilisation des décideurs, par exemple.

Ce n'est plus de la science-fiction, et, malgré les inquiétudes suscitées, le milieu juridique et la magistrature doivent dès maintenant participer activement à la réflexion sur le périmètre, les bénéfices et les dangers de cet apport de l'intelligence artificielle dans la justice de demain.

J'évoquais plus tôt certaines valeurs fondamentales que nous devons préserver à tout prix à l'occasion de la transformation de la justice. Ce sont ces mêmes valeurs qui nous permettront de poser les balises éthiques et procédurales essentielles à l'émergence d'une justice numérique, qui doit servir véritablement les besoins de la population dans notre société démocratique. La tâche est importante et nécessite une vision audacieuse, mais essentielle.

* * * * *

Laissez-moi aborder, à titre de troisième et dernier défi, la question du financement de cette transformation de la justice.

Une réalité demeure. On ne peut y échapper. La transformation numérique déjà entamée ne sera un succès que si nous disposons également de personnel qualifié dans ce domaine et du financement nécessaire pour s'assurer de l'entretien des systèmes mis en place, de leur mise à jour et, surtout, de leur amélioration. Le système qui sera mis en place doit être à la hauteur des besoins des justiciables et des tribunaux. On ne peut se permettre un faux départ.

Malgré tous les efforts des représentants du ministère de la Justice pour mettre en place une cour d'appel numérique d'ici les deux prochaines années, et je le répète, ces efforts sont réels et sérieux, si le financement ne suit pas, nous n'aurons fait aucun progrès. Pire, nous allons régresser, le public ne pourra faire confiance à un système qui ne suit pas la parade et qui vit des ratés.

Despite all the efforts of Ministère de la Justice representatives to establish a digital court of appeal within the next two years—efforts which, I must reiterate, are concrete and serious—if we do not have the funding to support these efforts, we will not have made any progress. Even worse: with a system that does not keep pace and experiences failures, the public will lose confidence in the justice system and we will have taken a step backwards.

Faut-il le rappeler, la séparation des pouvoirs fait en sorte qu'il appartient aux pouvoirs exécutifs et législatifs d'allouer les ressources financières pour l'administration de la justice en fonction de priorités concurrentes². Il nous appartient cependant à tous, chacun dans nos rôles respectifs, de voir à ce que la justice obtienne la part du financement qu'elle mérite dans notre État de droit si nous voulons maintenir une justice de qualité.

* * * * *

Je terminerai en rappelant qu'il nous revient de nous approprier cette transformation et de bâtir la justice de demain. Je suis certaine que nous allons y parvenir en préservant les valeurs fondamentales défendues par notre système de justice. À nous tous de voir ensemble au maintien de la confiance du public dans nos institutions.

Vous me permettrez un dernier mot pour saluer et remercier l'honorable Jacques Fournier pour son leadership à la Cour supérieure durant plus de huit années, d'abord comme juge en chef adjoint et, par la suite, comme juge en chef. Durant

² *Ontario c. Criminal Lawyers' Association of Ontario*, 2013 CSC 43.

tout son mandat, les besoins des justiciables ont été au cœur des décisions du juge en chef Fournier. Nul ne doute qu'il en sera de même, alors que le juge Fournier continuera de servir la magistrature à titre de juge surnuméraire.

Je souhaite également la bienvenue et mes meilleurs vœux de succès à l'honorable Marie-Anne Paquette, qui assume la direction de la Cour supérieure depuis le 6 juin dernier. Je peux vous assurer, madame la juge en chef Paquette, de mon entier soutien dans vos nouvelles fonctions.

Je souligne en dernier lieu l'arrivée de la juge Suzanne Gagné, à titre de juge coordonnatrice de la Cour d'appel à notre siège de Québec, en remplacement de la juge Dominique Bélanger, qui s'est acquittée de ces responsabilités durant plus de quatre ans et pour lesquelles je la remercie de tout cœur. La Cour d'appel n'aurait pas traversé la crise liée à la COVID-19 avec tant de succès sans sa contribution.

Sur ce, je vous souhaite à tous et toutes une bonne rentrée judiciaire. May you all have an excellent Judicial Year.

Merci.

Manon Savard,
Juge en chef du Québec